

Retenue à la source :
Halte aux pseudo-réformes

On peut s'étonner qu'un député socialiste vienne à la rescousse de l'actuel gouvernement sur une réforme particulièrement discutable, le prélèvement à la source. Dans un rapport de la Commission des Finances de l'assemblée nationale, Mr Migaud député de l'Isère se prononce en faveur du passage à ce système à/c de 2010. Selon lui, ceci éviterait aux contribuables qui voient leur revenu diminuer d'une année sur l'autre de devoir payer un impôt supérieur à leur capacité du moment.

Quand on y regarde de près, aucun des arguments avancés par les promoteurs de cette idée n'est recevable.

- 1- Le décalage d'un an entre perception et règlement de l'impôt est une sorte d'illusion. Il est regrettable d'introduire dans le public une confusion entre le règlement d'un impôt et l'assiette sur laquelle il est calculé. Chaque contribuable sait bien qu'il paiera chaque année une somme fonction du montant de ses revenus nets de l'année précédente.
- 2- Ceci est tellement vrai que le système proposé ne consiste qu'en acomptes ; en fin d'année, il faudra récapituler l'ensemble des revenus perçus par le ménage, tenir compte de la situation de famille, des charges déductibles... et effectuer une régularisation : on voit la simplicité.
- 3- Le précompte mensuel ne peut fonctionner que sur les salaires et les retraites, ce qui conduit à écarter de la réforme les artisans, commerçants, agriculteurs, industriels, professions libérales. Le principe d'égalité devant l'impôt est-il respecté, il appartiendra au Conseil Constitutionnel de le dire.
- 4- L'avantage pour l'Etat est indéniable : en raison du glissement annuel des salaires, le fait d'avancer la perception de l'impôt par rapport à l'assiette génère un surcroît de recettes. Ceci met à mal l'argument selon lequel il s'agirait de secourir ceux dont le revenu baisse... Et cela montre bien que c'est à nouveau aux salariés qu'on va demander un effort supplémentaire.
- 5- Il n'apparaît pas certain que la charge de travail des services fiscaux et des agents du Trésor soit amoindrie, puisqu'il faudra bien contrôler et l'assiette et le versement total de chaque ménage. En revanche, il est sûr que les entreprises subiront une bonne partie du surcoût de ce nouveau système : déductions à calculer, totalisations au niveau de l'entreprise et versements au Trésor, régularisations... Des emplois en perspective, mais à la charge de qui ?

Au final, quelle peut bien être la justification de cette usine à gaz, si ce n'est, comme il est habituel en France, de lancer en l'air une idée tapageuse pour ne pas traiter les vrais problèmes.

Mr Migaud tombe un peu dans le piège en espérant y trouver
« l'occasion de conduire un certain nombre de chantiers fiscaux et d'aller vers plus de justice » (Le Monde du 15.3.2007).

L'état des finances publiques ne permet pas de se satisfaire de ce genre de pseudo-réforme. L'urgent est de rétablir l'équilibre du Budget (il s'en faut de 40 Md €), de réduire à la fois la charge annuelle de la dette (15% du Budget et le stock de cette dette (1100 Md€)). La voie juste pour y parvenir est de mieux répartir la charge publique entre travail et épargne, ce qui ne demande pas un grand effort d'imagination puisqu'il suffit de suivre les recommandations réitérées de la Cour des Comptes et du Conseil des Impôts.